

Le 14 octobre 2024

Assemblée plénière de la Région Normandie

Une assemblée plénière de la Région Normandie s'est tenue lundi 14 octobre 2024 à Rouen sous la présidence d'Hervé Morin. Parmi les sujets à l'ordre du jour, on peut notamment retenir :

Orientations budgétaires 2025

Avec une croissance en berne, des taux d'intérêts toujours élevés et un Etat qui s'apprête à ponctionner les collectivités, le contexte économique dans lequel les Régions élaborent leur budget 2025 est particulièrement difficile.

L'année 2023 a marqué un tournant majeur par rapport aux années précédentes. Pour le budget régional, cela se traduit pour la première fois par un effet ciseau réduisant d'un tiers l'épargne brute de la collectivité. Deux éléments l'expliquent :

- d'une part, la hausse contrainte des dépenses de fonctionnement, en raison notamment de l'augmentation des taux d'intérêt ou encore de l'explosion des prix de l'énergie;
- d'autre part, la baisse des recettes, que les Régions ne maîtrisent pas. La croissance en berne impacte directement la principale recette, la TVA. Elle atteint péniblement 820 millions € en 2023 et 2024, soit plus de 33 millions € de moins qu'attendu.

Néanmoins et parce que la Région est dans une bonne situation financière, les fondamentaux financiers résistent. Ainsi, et afin de préserver la bonne santé des finances de la collectivité, il est prévu d'en revenir à 600 millions € de dépenses d'investissement de moyenne annuelle de 2025 à 2028. Cela reste un niveau d'investissement massif puisque c'est quasiment le double de ce qu'investissaient la Haute et la Basse Normandie réunies au cours du mandat 2012-2016 (*376 millions € en 2015*).

Le programme ambitieux des investissements lancé en début de mandat a permis de réaliser depuis 2021 en moyenne 722 millions € d'investissement par an, malgré le Covid et la crise Cyber. C'est nettement plus que les 600 millions € annuels prévus en début de mandat. Sur ce mandat, ce seront ainsi près de 5,3 milliards € d'investissement qui devraient être réalisés, faisant de très loin de la Normandie la Région de France qui investit le plus par habitant.

Afin de respecter ce nouvel objectif en matière d'investissement, il a été demandé à l'ensemble des directions de prioriser ceux à réaliser et de proposer des pistes d'économies parmi les subventions que la collectivité attribue. Il a également demandé aux satellites de la Région et aux partenaires de contribuer à l'effort financier au même titre que la collectivité. L'objectif est simple : stabiliser autant que possible les dépenses de fonctionnement, et réduire les dépenses d'investissement de près d'1 milliard € en 2024 à environ 700 millions € en 2025.

La présentation du projet de loi de finance 2025 la semaine dernière va toutefois conduire à une révision de ces orientations : les mesures d'économies imposées aux collectivités territoriales pourraient conduire à une baisse de 50M d'euros des recettes de fonctionnement de la Région, avec des impacts forts sur un certain nombre de politiques publiques.

Lors de son discours d'ouverture de la session, Hervé Morin a notamment souligné que les collectivités devaient certes contribuer à l'effort de redressement des comptes publics, mais qu'il fallait que l'effort soit justement réparti. Or en l'état, les régions sont sollicitées à hauteur de 25% de la part revenant aux collectivités, pour 13% de la dépense locale. Il a également mis en garde contre le risque d'effondrement de l'investissement public : alors que les administrations locales représentent 8% de la dette publique française (et alors que cette dette ne finance que de l'investissement), les collectivités assurent 70% de l'investissement public en France.

Révision des tarifs applicables aux cartes grises (certificats d'immatriculation)

Les élus régionaux ont voté la modification du tarif de la taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises), la portant de 46 euros au maximum légal de 60 euros par cheval fiscal, pour une application à partir du 1er janvier 2025, conformément à l'article L 421-42 du Code des Impôts des Biens et Services. Ils ont également décidé de maintenir la suppression de l'exonération facultative de cette taxe sur les véhicules dont la source d'énergie comprend l'électricité, l'hydrogène, le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié ou le superéthanol E85 pour une application à partir du 1er janvier 2025.

Motion au projet de la LNPN

Le mercredi 11 septembre dernier, le conseil régional d'Ile de France a voté une motion exprimant une opposition sans ambiguïté au projet de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN). Cette expression, inattendue pour les élus normands, a donné lieu à une réaction forte et immédiate, du président de la Région, avec les maires des grandes villes et les présidents grandes agglomérations, et de très nombreux élus de la région, de toutes appartenances politiques.

La LNPN est pourtant depuis quinze ans un projet d'intérêt national. Sa réalisation a été annoncée par Nicolas Sarkozy, au Havre, pendant l'été 2009, elle a été voulue comme un acte majeur d'aménagement du territoire, mis au service du développement d'un corridor économique de premier plan, un de ces rares ensembles associant un fleuve, un grand port et l'industrie.

Les études sont en cours depuis lors, et les partenaires du projet, dont la région Ile de France, leur ont consacré plus de 100 M€ à ce jour. Pour mémoire, depuis 2016, la Région Normandie a engagé pour le projet LNPN 23 M€ dont 18 M€ déjà versés (vous avez indiqué aux services de la Région de bloquer le paiement des crédits restants dans l'attente d'une résolution de la situation).

La LNPN doit notamment permettre de :

- **Doter l'ouest de l'Ile de France et la Normandie d'une infrastructure autorisant des liaisons plus fréquentes, plus fiables, plus rapides, plus directes vers Paris** et provoquer un report des usages de la voiture vers le rail ;
- **Libérer des sillons sur les infrastructures existantes, c'est-à-dire des capacités au profit des trains de fret, en réduisant le bruit, la pollution et les encombrements liés au transport routier.**

Dans la motion votée ce jour à l'unanimité, les élus régionaux :

- Souhaitent que les multiples voix qui se sont élevées depuis le 11 septembre pour souligner l'importance du projet LNPN, et son caractère stratégique pour le pays tout entier soient entendues par les élus d'Ile de France. L'intérêt national doit seul prévaloir. Nul n'ignore les difficultés qui s'attachent aujourd'hui à la mise en œuvre de tout grand projet d'infrastructure ; il doit être tenu compte des inquiétudes qui s'expriment, mais

celles-ci ne sauraient conduire à une situation de blocage durable, préjudiciable à tous, y compris aux habitants de l'ouest de l'Île de France

- Attendent toutefois de l'Etat qu'il poursuive en toute hypothèse le projet ; il lui revient de définir les voies et moyens de cette poursuite. Par ailleurs, le processus d'adoption du volet mobilités du CPIER est aujourd'hui suspendu. Là encore une solution doit être trouvée. Parallèlement à la LNPN, la réalisation de multiples projets ferroviaires ou portuaires en dépend.
- Demandent, dans cette perspective, au président de la Région de se rapprocher du Premier ministre et de conduire au plus vite auprès de lui une délégation d'élus normands.

Présentation du rapport d'activité et de développement durable de la Région 2023

Hervé Morin a présenté le rapport l'activité des services, de l'avancée des projets et de l'exécution du budget de la Région Normandie, soulignant la présence des thématiques associées au développement durable dans l'ensemble des politiques régionales.

L'exercice 2023 s'est déroulé dans un contexte économique incertain, déjà perceptible en 2022 : inflation persistante, croissance en berne et hausse des taux d'intérêts.

Comme en 2022, la Région est intervenue auprès des lycées à hauteur de 30 millions € pour leur permettre de faire face à leurs factures d'énergie. Elle a aussi subi l'augmentation des coûts dans le secteur des transports scolaires.

Pour autant, la Région poursuit sa feuille de route avec une montée en puissance de ses investissements sur les années 2023 et 2024. Malgré cela, la Normandie est restée la Région la moins endettée de France métropolitaine (par rapport au nombre d'habitants).

Une nouvelle fois, l'aménagement et le développement des territoires ont été l'une des préoccupations majeures. En mai 2023, la Normandie a ainsi été la première région française à voter la modification de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), incluant notamment les mesures relatives au ZAN (zéro artificialisation nette) imposées par la loi. Ce vote a été le fruit d'une longue série de concertations auprès des territoires et de certains acteurs régionaux.

L'année 2023 a également permis d'établir un bilan complet des contrats de territoires 2017-2022. Avec un soutien régional de plus de 450 millions €, plus de 1 000 opérations ont été accompagnées et réalisées afin de favoriser l'attractivité, le développement et la compétitivité des territoires.

2023 signe aussi le début de la nouvelle contractualisation 2023-2027, pour laquelle la Région souhaite maintenir son effort, notamment en direction des territoires ruraux, avec une enveloppe de 360 millions € sur 5 ans. Cette nouvelle génération de contrats favorise les transitions écologiques et climatiques.

Dans ce cadre, trois contrats ont été négociés comprenant quarante et un projets avec un accompagnement de la Région à hauteur de 14 millions €. Citons parmi les projets la revitalisation du centre-bourg de Gamache-en-Vexin via une rénovation énergétique de friches et la renaturation des espaces publics.

Cette mobilisation autour de la transition énergétique et environnementale, qui s'illustre entre autres depuis 2019 à travers les travaux du GIEC normand, fait de la Région Normandie un exemple en matière de développement durable : depuis 2023, notre collectivité compte en son sein une équipe interne de référents climat et biodiversité, composée d'agents issus de toutes

les directions et ayant des connaissances et compétences variées permettant l'intégration des critères climatiques et environnementaux dans nos politiques publiques.

Cette exemplarité se traduit aussi par la mise en place de nouveaux dispositifs tels que #NormandieEnTransition, le plan Normandie Bâtiments durables ou le programme Normandie Haies.

Par ailleurs, la Région a initié une nouvelle stratégie de développement touristique, intégrant des outils comme le référentiel Normandie Qualité Tourisme responsable ou encore le déploiement du tarif bas carbone avec une offre de mobilité sans voiture.

Projet Normandie Nucléaire – Nouvelles Compétences - Programme France 2030 - Compétences et métiers d'avenir

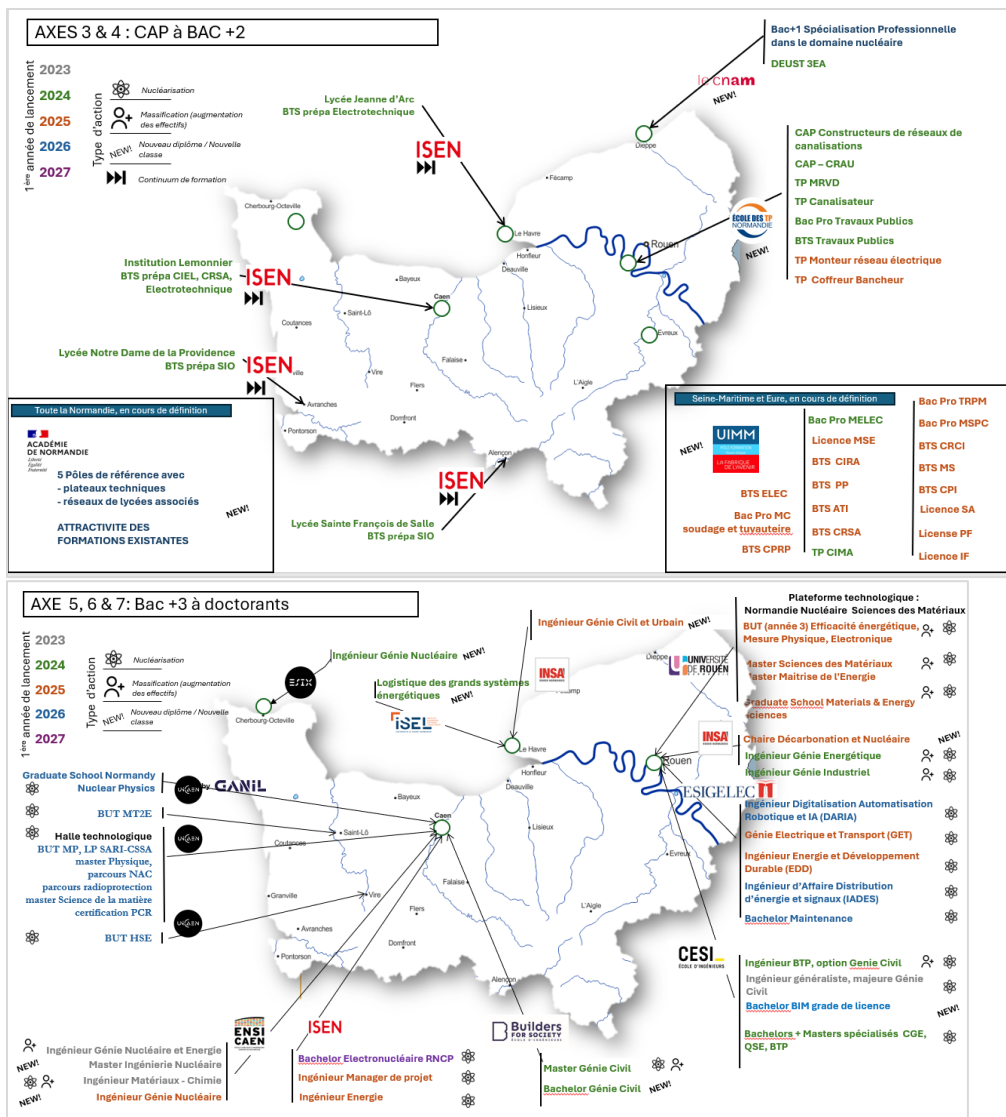
La Région a répondu, avec l'Education Nationale et les industriels, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » du Secrétariat général pour l'investissement dans le cadre des financements de France 2030 en déposant un projet ambitieux à l'échelle de la région, **le projet 3NC (Normandie Nucléaire – Nouvelles Compétences), pour répondre par la formation aux besoins en compétences du nucléaire**. Ce projet, qui doit mobiliser 64 millions € sur 5 ans (2024-2028), est lauréat de l'AMI et se voit donc attribuer 42 millions € de l'Etat. La Région, en propre et avec son Agence de l'Orientement, y contribuera directement à hauteur de 6,1 millions € et EDF à hauteur de 4,5 millions €.

L'ambition du projet normand 3NC (Nouveau Nucléaire – Nouvelles Compétences) est d'anticiper autant que possible et de contribuer à satisfaire les besoins en emplois ou en compétences dans le contexte du soutien à la mise en œuvre en Normandie des grands types de programme de la filière nucléaire : les nouveaux réacteurs EPR2, le démantèlement d'une installation de traitement des combustibles nucléaires usés et la création d'infrastructures de traitement de combustibles et de fabrication du combustibles MOX et de nombreuses opérations de grand carénage (travaux majeurs sur les centrales existantes). Il s'agit d'accélérer la mise en œuvre des formations y préparant, ainsi que leur accès en matière d'information, d'attractivité et d'inscription tant en cursus de formation initiale qu'en formation continue quel que soit le statut de l'actif.

L'objectif est en particulier de former, à horizon 2030, plus de 5 400 jeunes par an aux métiers de la filière nucléaire (dans le cadre d'une montée en puissance progressive, en partant de 2 390 jeunes formés en 2024-2025 pour atteindre 5 470 jeunes formés en 2028-2029), dont 3 000 de l'infra-bac au bac +2 et plus de 2 400 jeunes du bac +3 à au-delà, avec des qualifications qui d'étendent du CAP au Doctorat. Il est également d'anticiper les besoins futurs en sensibilisant près de 53 000 jeunes par an aux métiers du nucléaire à horizon 2030 *(également dans le cadre d'une montée en puissance progressive, en partant de 10 000 jeunes sensibilisés en 2024-2025 pour atteindre 53 000 en 2028-2029)*.

Ce projet que la Région a fortement investi en relation étroite avec EDF, la Rectrice et le Président du CEINE regroupe 36 partenaires, avec 17 porteurs d'actions, dont 14 partenaires de formation et le Rectorat, 19 financeurs dont 8 entreprises ou fédérations.

Le projet 3NC implique l'ouverture ou la « coloration » de plus de 80 classes. Il permettra également la mise en place de 8 plateaux techniques majeurs, (Halle technologique de l'université de Caen, plateau technique de l'université de Rouen, ETPN à Rouen, des pôles de référence dans des lycées de l'Académie de Normandie), sans compter les investissements dans les écoles et universités pour des travaux pratiques. Ces plateaux techniques changeront la physionomie de l'enseignement du nucléaire dans la région.



L'enjeu majeur du projet, comme pour tous les projets de l'AMI, est de sourcer les élèves pour remplir les classes. Des actions sont prévues dès 2024 par l'Agence des Métiers, certaines dans la continuité des actions déjà engagées (Salon des métiers, Village du Nucléaire), d'autres nouvelles et au service des promotions d'élèves 3NC.

Les premiers résultats du projet 3NC :

L'année scolaire 2024/2025 3NC s'annonce conforme aux prévisions avec 24 classes ouvertes et le développement de « colorations » dans des classes existantes. 1039 jeunes ont déjà intégré des classes 3NC en cette rentrée, avec un objectif d'atteindre une capacité de formation de 1900 places d'ici la fin de l'année scolaire. Les ouvertures de classes et de colorations s'échelonnent jusqu'au 2ème semestre de l'année scolaire (options dans des cursus existants, Chaire de l'INSA en avril 2025).

Les métiers couverts par le projet 3NC sont ceux des chantiers du nucléaire. On retrouve donc de nombreux métiers et de nombreuses formations qui serviront d'autres filières et métiers en tension, dans les Travaux Publics et dans l'Industrie

Début septembre ont vu le jour notamment :

- Le centre de formation en travaux publics ouvert par l'ETPN à Grand Quevilly
- Le bachelor BIM et 2 Mastères spécialisés au CESI
- Par le CNAM : un diplôme Génie Electrique technos du nucléaire en partenariat avec l'ITII de Vernon
- Des Masters et Bachelors chez Builders et à l'Ensicaen à Caen.

- Un Master Génie industriel nucléaire à l'ESIX de Cherbourg.
- Un diplôme d'ingénieur en Logistique des grands systèmes énergétiques à l'ISEL du Havre
- La massification des classes de génie Energétique et Génie Industriel à l'INSA de Rouen.

Contacts presse :

Laure Wattinne – tel : 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr